

Questions orales

M. Bosley: Je déduis des propos du premier ministre que cette question était tellement insignifiante que la lettre que le ministre a adressée au premier ministre n'était qu'une seule parmi tant d'autres.

LA DÉCLARATION FAITE PAR LE MINISTRE DES FINANCES EN
NOVEMBRE 1980

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, puisqu'il laisse maintenant entendre qu'il croyait que son ministre des Finances était au courant de l'affaire en janvier 1981, le premier ministre cherchera-t-il à établir pourquoi le ministre des Finances, à l'époque ministre de l'Énergie, a fait la déclaration suivante le 25 novembre 1980 au comité de l'énergie de remplacement du pétrole:

J'aimerais simplement faire remarquer qu'il y en a deux . . .

En parlant de projets de liquéfaction du charbon.

. . . auxquels participe Petro-Canada . . .

Cherchera-t-il à s'informer afin d'établir, pour sa gouverne, si Petro-Canada veut bien le lui dire, que l'un de ces projets était celui du Cap-Breton, et que le ministre des Finances était donc au courant de l'affaire bien avant la date indiquée dans la lettre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre rapportait probablement des renseignements qu'on lui avait donnés. Je le répète, il ne connaît pas toutes les transactions en détail. Il a voulu dire que le programme de remplacement du pétrole mis en œuvre par le gouvernement donnait des résultats et il a fait valoir, à titre d'exemple, que même Petro-Canada, société de la Couronne, participait à l'application du programme. Voilà une chose dont nous sommes fiers.

LE DISCOURS PRONONCÉ EN OCTOBRE 1980 PAR LE MINISTRE
D'ÉTAT CHARGÉ DES MINES

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je pose ma question au ministre d'État chargé des Mines. Madame le ministre se rappelle peut-être qu'elle a traité dans un autre discours de la liquéfaction du charbon du Cap-Breton, le 14 octobre 1980, neuf mois avant le discours dont il a été question, comme on peut le voir aux pages 3662 et 3663 du hansard. Elle a parlé à cette occasion de projets de fabrication de combustibles synthétiques à partir du charbon. Elle a parlé de collaboration entre le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministère de l'Expansion économique régionale et la Société de développement du Cap-Breton. Elle a dit que la rentabilité de la liquéfaction du charbon était encore douteuse et elle a rappelé les déclarations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque, qui avait assuré que le gouvernement était disposé à assumer une part importante du risque technique . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je ne crois pas très utile que le député lise tout le discours, sur lequel il peut toutefois faire porter sa question. La période des questions tire à sa fin et d'autres députés veulent avoir la parole.

M. Siddon: Madame le Président, le contenu du discours a son importance parce qu'il a été prononcé deux semaines avant

que Gillespie et associés signent le protocole d'entente. Madame le ministre peut-elle jurer que, le jour où elle a fait ce discours, elle ne savait rien des avances et des propositions que M. Gillespie avait faites au gouvernement du Canada?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Oui, madame le Président, et je voudrais remercier le député d'avoir si bien plaidé la cause de la liquéfaction du charbon. Je tiens également à lui dire que les réalisations de notre ministère dans ce domaine sont excellentes. Il faut remonter à 1976. Nous avons environ 24 contrats sur la liquéfaction du charbon, mettant en cause notamment Algas Construction Resources Ltd. de Calgary, le Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, Raylo Chemicals d'Edmonton, en Alberta, Kilborn Engineering Limited de Toronto, Sandwell Beak de Toronto, la Saskatchewan Oil and Gas et Westcoast Transmission. La liste comprend probablement un conservateur ou deux.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ÉTAIT AU COURANT DES
PROPOSITIONS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, à la manière désinvolte dont le ministre a commencé par répondre pour ensuite passer à côté de la question, il est évident qu'elle en sait davantage qu'elle ne le laisse voir. Je demande encore une fois au ministre si elle était au courant des propositions d'Alastair Gillespie et de ses associés qui ont été approuvées deux semaines après son intervention du 14 octobre 1980?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, j'ai répondu à la question. Non, je ne savais pas que M. Gillespie s'occupait de ce projet.

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE SÉVIR

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, nous avons entendu aujourd'hui une révélation intéressante dans l'affaire des deux lettres. Ma question s'adresse au premier ministre. Nous savons maintenant que Alastair Gillespie a fait des démarches auprès du ministère de l'Énergie pendant une période de deux ans, et nous savons maintenant que le ministre était au courant. Nous savons également que le contrat a été signé par la suite. Le premier ministre compte-il maintenant prendre les mesures qui s'imposent et réprimander ou congédier ce ministre pour sa conduite qui, aux yeux du public et des députés à la Chambre, semble indigne d'un membre du cabinet et du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les députés continuent de prétendre qu'il y a eu conduite répréhensible. Pour ma part, je continue à me reporter aux lignes directrices, qui constituent en quelque sorte un guide permettant de tracer la ligne entre ce qui est convenable et ce qui ne l'est pas. J'attends toujours des députés de l'opposition qu'ils me fournissent un indice, une preuve quelconque qu'il y a eu accès privilégié, qu'il y a eu traitement de faveur. Car enfin, c'est là qu'est toute la question.